

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis-clos à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier DANTEN, en suite des convocations en date du 02 avril 2021.

Etaient présents : DANTEN Didier, CORREGÉ Stéphane, CRETON Hélène, DARRAS Philippe, DEVAUCHELLE Guillaume, DEWAILLY Frédéric, GAMAIN Alain, GAUDEFROY Adrien, LEFEBVRE Emmanuel, LEMAIRE Christophe, LEMOINE Noémie, LORGE Jean-Bernard, MANSARD Viviane, OLGARD Cédric.

Etait absente : LEFEBVRE Aurélie a donné pouvoir à LEFEBVRE Emmanuel.

Secrétaire de séance : Noémie LEMOINE.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : le renouvellement de la convention avec le centre de gestion de la Somme en vue d'assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler au sujet du compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 04 décembre 2020.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé.

Transactions immobilières sur la commune

La commune n'a pas préempté les terrains suivants :

D186, 29 rue d'Amiens

A439-440-441, 4 Chassette Justin

A452-453, 9 Chassette Maurice

Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'hygiène et de sécurité. Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Budget commune - approbation du compte de gestion et du compte administratif exercice 2020 affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020

	dépenses	recettes	résultat
investissement	349 379,35€	625 046,31€	275 666,96€
fonctionnement	575 911,16€	602 098,44€	26 187,28€

Budget assainissement - approbation du compte de gestion et du compte administratif exercice 2020 affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020

	dépenses	recettes	résultat
investissement	12 958€	38 961,40€	26 003,40€
fonctionnement	117 285,61€	114 994,23€	- 2 291,38€

Budget primitif commune – exercice 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 760 680,00 €

Recettes : 939 021,29 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 575 450 €

Recettes : 575 450 €

Taxes année 2021

- Taxe foncière (bâti) : 40,10 % (14,56% communal + 25,54 % conseil départemental)
- Taxe foncière (non bâti) : 21,44%

Subventions 2021

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- Souvenir français : 150€
- Téléthon : 500€
- valeur militaire : 60€
- football : 1.300€
- école : 250€
- CCAS : 5.000 €

Budget primitif assainissement – exercice 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 155 429,92€

Recettes : 202 958,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 12 958,00€

Recettes : 164 620,73€

Il est précisé que les recettes inscrites au budget comprennent non seulement les recettes à recevoir sur l'exercice mais également celle de l'année d'arriéré que nous devons percevoir du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable.

Gratification versée aux stagiaires accueillis dans les services de la commune

Afin d'être en mesure de récompenser les stagiaires qui ont fait preuve de sérieux et d'intérêt, et qui ont apporté leur contribution au fonctionnement des services par les travaux qu'ils ont réalisés durant le stage, il convient d'instituer le versement d'une gratification afin de prendre en compte leur implication. Monsieur le Maire jugera de l'opportunité de verser ou non cette gratification et de son montant en fonction des critères ci-dessus définis.

Gestion du cimetière

Des exhumations au cimetière sont à prévoir, l'ossuaire sera bientôt trop petit.

Il est décidé, à l'unanimité, de reprendre et de sanctuariser la concession jouxtant l'ossuaire, sur laquelle un monument est à enlever d'urgence.

Il est décidé, à l'unanimité, de créer un ensemble de 8 cavurnes pouvant accueillir chacune 4 urnes.

La chapelle devenant dangereuse est à enlever, au total 6 exhumations sont à prévoir.

20 concessions ont été reprises en 2019 d'autres seront à reprendre dans les prochaines années.

Bail de chasse - hutte Marais de Condé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail d'utilisation de la hutte et le droit de chasse « devant soi » ou « à la botte » sur le marais communal de Condé-Folie n'a pas été renouvelé à la fin de la saison de chasse 2020/2021.

Il convient de trouver un nouveau preneur. Il sera procédé par voie d'adjudication.

Vente de biens appartenant au domaine privé communal

Un travail est actuellement effectué sur un programme de vente éventuelle d'actifs dès lors que les biens concernés n'ont pas vocation à être affectés ultérieurement à un service public communal ou à être intégrés dans un projet global d'aménagement de l'espace public.

Les biens concernés sont les suivants :

- parcelle d'eau, A844, lieu-dit « l'Eauette »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 contre, donne une suite favorable à cette proposition de vente.

- immeuble sis 23 rue du 22ème RMVE, A615.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne une suite favorable à cette proposition de vente.

- terrain à construire, 86 rue du 11 novembre, B718

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne une suite favorable à cette proposition de vente.

- immeuble lieu-dit « les hauts prés », B57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne une suite favorable à cette proposition de vente tout en conservant une partie de ladite parcelle afin de faciliter l'accès aux berges aux bénéficiaires de la servitude actuellement existante.

Village service – remise de loyers

M. et Mme CAPRON Mathieu louent à la commune un immeuble sis 5 rue du 22ème RMVE, au titre d'un bail mixte, commercial et d'habitation, depuis le 1^{er} janvier 2021.

M. et Mme CAPRON ont entrepris des travaux de remise en état des locaux, or il incombait à la commune d'effectuer ces travaux.

A titre de dédommagement il est décidé, à l'unanimité, d'appliquer une remise gracieuse de loyers pour les mois de janvier, février et mars 2021. Un avenant au bail sera rédigé.

Informations diverses

Il serait utile de rappeler dans « la condéenne » que les déchets verts doivent être portés en déchetterie.

Au vu de la composition du sol au terrain de football, des frais supplémentaires ont été engagés à la charge de la société responsable de la réfection du terrain.

La rénovation des vestiaires suit son cours, une convention entre la commune et les utilisateurs sera signée afin de maintenir les locaux en bon état.

Les travaux de mise en conformité au CAT seront réalisés prochainement, le passage de la commission de sécurité est prévu prochainement.

Une administrée propose de créer une association qui recueillerait les chats errants afin de les stériliser et les remettre ensuite dans leur milieu naturel.

Il est demandé à quel moment le site internet sera de nouveau en service. C'est en cours. Les travaux ont été interrompus par des problèmes rencontrés par l'hébergeur.

Il est décidé à l'unanimité d'annuler la fête du Gué du mois d'avril compte tenu de la situation sanitaire.

Il est constaté un retour positif quant à « La Condéenne ». Toutes les propositions d'articles sont bienvenues.

Un projet est en cours de discussion avec la SNCF. Il consiste en la création, sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée reliant CANAPLE à GAMACHES, sur environ 800 mètres, d'un chemin d'accès qui permettrait de rejoindre la gare de Longpré en longeant l'actuelle voie de chemin de fer, depuis le PN de Condé jusqu'à la Gare de Longpré.

Une assurance a été souscrite pour couvrir les risques physiques et sur véhicule pour les conseillers municipaux dans le cadre de leur fonction.

La séance est levée à 23 heures 15.

